Image not found or type unknown

Droit administratif, baux agricoles

Par **mades**, le **21/12/2011** à **16:07**

Bonjour, un maire agriculteur de profession a contracté un bail pour exploiter les terres dont la mairie est propriétaire. En a-til le droit ? N'abuse-t-il pas de la situation d'élu pour s'octroyer un avantage? Ne devait-il pas dénoncer le bail à la fin de l' année d'exploitation pour de nouveau cultiver ces terres .rnJ'aimerai connaître les possibilités de dénoncer ces faits .rnA quelle juridiction doit-on adresser le dossier?

Par **pat76**, le **21/12/2011** à **16:47**

BonjourrnrnIl est certain que cela se rapporte à un conflit d'intérêt. Vous pouvez questionner le Préfet à ce sujet ou bien saisir le Tribunal Administratif.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés